

REGLEMENT INTERIEUR^{1/2}

Dans l'intérêt des usagers du Petit Cheval, des règles sont à respecter pour garantir et protéger le bon fonctionnement du lieu et de bonne relation avec l'équipe du Petit Cheval.

Un référent (personne morale ou physique) est obligatoirement désigné pour être l'interlocuteur unique auprès du Petit Cheval pour chaque réservation.

Il devra signer la convention de location accompagnée des règles d'utilisation, attestant ainsi en avoir pris connaissance et en accepter toutes les clauses. Il est aussi chargé d'appliquer le règlement auprès des autres membres de son équipe. Dans ce cadre, il sera l'unique destinataire d'éventuels courriers qu'il aura la charge de transmettre au reste de son équipe.

L'accès n'est possible que si les utilisateurs ont réservé et réglé.

Le bon fonctionnement du matériel et la propreté du lieux sont contrôlés avant et après chaque utilisation, **la manipulation des réglages de la console de mixage est exclusivement réservée aux responsable du Petit Cheval et aux intervenants agréés.** Toute infraction à cette règle sera préjudiciable au bon fonctionnement et donc sanctionnante.

En cas de retard, le régisseur en charge de l'accueil de l'équipe attendra 15 minutes. Passé ce délai, si l'équipe n'est toujours pas arrivée et ne s'est pas manifestée par téléphone au 06 56 82 21 69, pour prévenir de son arrivée tardive, le régisseur partira et le créneau sera perdue. Le temps d'installation et de désinstallation est inclus dans votre créneau. Pensez à anticiper pour respecter les horaires. Si un changement intervenait, il est donc préférable de le signaler lors de la réservation du studio. L'équipe pourra profiter de la présence du régisseur au début et la fin de la location, ainsi que pendant, selon ses disponibilités.

Le ou les utilisateur(s) est/sont tenu(s) pour seul(s) responsable(s), pendant toute la durée du créneau de location, des équipements leur appartenant, ainsi que de ceux mis à disposition par Le Petit Cheval.

REGLEMENT INTERIEUR^{2/2}

Règles de vie et de sécurité

- Le Petit Cheval est un espace non-fumeur ;
- Un téléphone mobile est mis à disposition sur le piano. Il n'est à utiliser qu'en cas d'urgence.
- La nourriture et les boissons sont interdites dans les locaux du Petit Cheval.
- Comme dans tout lieu public, il est indispensable de respecter la propreté et donc d'utiliser les poubelles, et de veillez au bon fonctionnement du W.C broyeur ;
- La présence de personnes extérieures à l'équipe n'est pas acceptée ;
- Les locataires se doivent de respecter le voisinage notamment s'ils prennent une pause à l'extérieur.
- Le Petit Cheval ferme à 22h00. Après 22h00, il n'est plus accepté de public.
- Afin d'assurer la sécurité des usagers piétons sur l'espace publique l'accès à tout véhicule devant l'entrée du Petit Cheval est interdit. Le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur les emplacements prévus à cet effet.
- L'équipe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichées dans les studios et à les respecter.
- Toute infraction aux présentes règles d'utilisation pourra faire l'objet de sanctions graduées (avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive).

Je soussigné(e) _____, reconnaît avoir pris connaissance du présent code et m'engage en mon nom et celui de mon équipe _____ à en respecter les règles

et les clauses.

date :

signature :